

jeudi 11 juillet 2024

Chers parents,

Nous vous informons que **les frais de scolarité** sont **calculés en fonction de vos revenus imposables**, nous vous invitons donc à nous fournir pour le 20 Août au plus tard les documents attestant de votre situation fiscale **copie de la page 1 de votre avis d'imposition 2023 sur revenus 2022**



Si le document ne nous est pas fourni le tarif le plus élevé sera appliqué.

Désormais, la facturation est annuelle avec des prélèvements mensuels. Les prélèvements bancaires seront effectués sur 11 mois le 03/09 pour la première mensualité, et le 10 du mois d'octobre à juillet. Si votre enfant mange tous les jours à la cantine, merci de privilégier l'abonnement annuel. En cas de changement de régime (mensuel à trimestriel ou inversement), votre mensualité sera automatiquement modifiée.

Fin septembre, vous trouverez sur le site d'école directe votre facture annuelle. Afin de faciliter votre gestion personnelle, nous vous demandons d'opter pour le mode de **règlement par prélèvement**.
Restant à votre écoute, bien cordialement.

Nathalie GEX
Chef d'Etablissement



T.S.V.P.



enseignement catholique de sallanches

Ecole Saint-Joseph

147 rue Saint-Joseph
74700 SALLANCHES

Tél. : 04 50 58 06 03

Fax : 04 50 91 25 18

Contributions annuelles

2024-2025

La facturation est annuelle, avec des prélèvements mensuels.

Les prélèvements bancaires seront effectués sur 11 mois du 03/09 au 10/07.

	Revenu fiscal 2022	Maternelle		Primaire	
		Sallanches	Hors Sallanches	Sallanches	Hors Sallanches
Tranche 1	< 24000	34	54	42	62
Tranche 2	De 24001 à 36000	40	60	48	68
Tranche 3	De 36001 à 48000	43	63	51	71
Tranche 4	A partir de 48001	49	69	57	77
Cotisation APEL (facultative) par famille 17 €					
Assurance scolaire (Facultative) par élève 9 €					

Ces montants comprennent la scolarité, les cotisations diocésaines, l'Ugsl.

✓ Une réduction de 10% est appliquée pour le deuxième enfant, et 75% à partir du troisième.

Restauration :

		1 Jour	2 Jours	3 Jours	4 Jours	5 Jours
Abonnement trimestriel (pour repas à jours fixes) 5,80 € le repas	1^{er} trimestre du 02/09 au 20/12	81,20 €	162,40 €	243,60 €	319,00 €	400,20 €
	2^e trimestre du 06/01 au 31/03	58,00 €	116,00 €	174,00 €	237,80 €	295,80 €
	3^e trimestre du 01/04 au 04/07	69,60 €	139,20 €	203,00 €	255,20 €	324,80 €
Abonnement annuel 5,80 euros facturation répartie sur 3 trimestres)		208,80 €	417,60 €	620,60 €	812,00 €	1 020,80 €
Abonnement mensuel	Pour repas à jours variables	5,95 € le repas				
Repas occasionnel au ticket :		carnet de 5 tickets : 35 €				